

Conseil Municipal

Date : 12 mai 2026, 18 h

Temps estimé : 30 à 45 minutes

Personnes présentes : Michel Loche, Mathieu Leclercq, Jean-Pierre Delrieu, Jacques Gourdy, Gwendoline Gamon, Florence Gibert, Émilie Monier, Christiane Gaillard, Caroline Ducorps, Bruno Bonnet, Aymeric Faivre

Personnes excusées : Fabien Pratz, Mélanie Clairet, Elisa Duval, Pascal Delon

Pouvoirs :

- Fabien Pratz donne pouvoir à Aymeric Faivre
- Mélanie Clairet donne pouvoir à Emilie Monier
- Elisa Duval donne pouvoir à Caroline Ducorps
- Pascal Delon donne pouvoir à Jacques Gourdy

Ordre du jour :

- Émargement de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Décisions modificatives du budget
- Délibération contrat saisonnier
- Délibération accroissement d'activité
- Délibération pour le remplacement d'un agent
- Subvention APE (correction)
- Subvention Livre au Château — Concert
- Désignation d'un correspondant municipal incendie et secours
- Délibération pour la demande de subvention concernant les amendes de police
- Questions diverses



Désignation du secrétaire de séance

Caroline Ducorps se porte volontaire et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Une modification est proposée, afin d'expliciter l'affectation de résultat.
Une fois la remarque ajoutée, le compte rendu du conseil du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative du budget

Lors du vote du budget, il y a eu 2 erreurs :

- Une dépense d'investissement (facture de solde de Prat Marsau) d'un montant de 5109,58 € à été mise sur une mauvaise opération (040 au lieu de 023).
- Les dotations aux amortissements ont été oubliées. Soit une recette de 20 377,71 €.

Proposition de modification approuvée par notre conseiller :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Investissement	Recettes	Dépenses
28041412 (040) - 0 Subv.Cne GFP : Bâtiments,	9 881,00	0,00
28031 (040) - 0 Frais d'études	1 614,00	0,00
28041582 (040) - 0 Autres grpts - Bâtiments et installat°	6 763,00	0,00
2804181 (040) - 0 Autres org pub - Biens mob, mat,	409,00	0,00
2804182 (040) - 0 Autres org pub - Bât. et installations	1 305,00	0,00
28121 (040) - 0 Plantations d'arbres et d'arbustes	406,00	0,00
2315 - 40 Install., matériel et outill. technique	0,00	25 487,58
2315 (040) - 0 Install., matériel et outill. technique	0,00	- 5 109,58
TOTAL INVESTISSEMENT	20 378,00	20 378,00
TOTAL	20 378,00	25 487,58

Vote : approuvé à l'unanimité



Délibération contrat saisonnier

Afin d'assurer les travaux d'entretien sur la commune, tout en permettant aux agents de prendre des congés, il est proposé d'embaucher des travailleurs saisonniers durant la période estivale. Il est proposé :

De créer 3 emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer des missions de maintenance sur les équipements communaux, d'entretien de la voirie communale, d'entretien des espaces vert suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 (X/35ème), à compter du 15 mai pour une durée maximale de 3 mois sur une période de 5_mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. (Estimation : 1801,74 €/mois brut, soit le smic)

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 Article 64131 du budget primitif 2026.

Il est précisé :

- Que les postes ne seront pas nécessairement totalement pourvus.
- Qu'étant une nouveauté pour les élus en place, les détails du contrat seront vu avec le centre de gestion ou une agence d'interim.

Vote : approuvé à l'unanimité

Délibération accroissement temporaire d'activité

Il est proposé de ne pas voter cette délibération, qui n'est pas une nécessité actuellement.



Délibération — Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles

Il est proposé d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels pour effectuer des remplacements en cas d'indisponibilité temporaires d'un agent en place.

Cela permet de combler des absences soudaines ou prévues et d'assurer une continuité de service, sans procéder au recrutement d'un nouvel agent titulaire, puisque les agents absents ont vocation à reprendre leur fonction à court ou moyen terme.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée, renouvelable, dans la limite de la durée d'absence de l'agent.

Vote : approuvé à l'unanimité

Subvention APE (correction)

Lors du vote du budget, il avait été décidé de passer la subvention de l'APE de 500 € à 600 €.

Le tableau passé en délibération ne prenait pas en compte ce changement.

Proposition de corriger en accordant une subvention de 100 €, pour compléter les 500 € qui sont sur la délibération.

Vote : approuvé à l'unanimité

Subvention Livre au Château — Concert

Le livre au château a sollicité une subvention en février 2026 afin d'organiser un concert à l'église de Marmanhac le vendredi 26 juin.

Le concert sera gratuit. Une vente de CD sera possible pour l'artiste. Une buvette sera tenue par l'association de la paroisse au Chœur de la vallée. Une boîte à don sera possiblement. Les bénéfices seront utilisés pour la restauration de l'église (cloches, toiture, réparations diverses).



Afin de couvrir les frais de l'opération (transport, hébergement, repas, etc., de l'artiste), une subvention de 500 € supplémentaire a été demandée à la commune.

Elle a été oubliée lors du vote du budget, et nous vous proposons de régulariser la situation, étant donné qu'un accord de principe avait été donné, que c'est un événement gratuit à destination des habitants, et que les bénéfices entretiendront le patrimoine.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation d'un correspondant municipal incendie et secours

Le correspondant incendie et secours a pour missions essentielles de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de votre commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de votre commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par votre commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de votre commune.

Nomination : Michel Loche

Note : penser à élaborer un plan de sauvegarde

Délibération pour la demande de subvention concernant les amendes de police

Afin de bénéficier des subventions « Amendes de police » sur des projets de sécurisation routière, transports en commun et mobilité, nous devons prendre une délibération.

La subvention est de 15 000 € maximum soit 30 % de 50 000 € HT éligibles

La date limite du dépôt de dossier est le 31 mai 2026.

Pour compléter, nous avons rencontré M. Plantade, du département, qui nous a aiguillés sur les aménagements possibles à la Campagne, la Voulte et la place



du Marronnier. Rien n'est décidé, cela se fera de concert avec les riverains, mais cela nous permet d'avancer sur les besoins budgétaires.

Pour pallier à toute éventualité, nous procéderons à 2 votes :

Pour un montant maximal de 15 000 € maximum, soit 30 % de 50 000 € HT éligibles.

Vote : approuvé à l'unanimité

Pour le montant correspondant au devis fourni par les services du département : 7 997,00 € soit 30 % de 26 656,68 € HT

Vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- **Information stationnement terrain de pétanque 13 & 14 juillet**

Comme vu lors de la première réunion d'adjoints, un rassemblement de camping cariste (environ 80) à l'occasion du Tour de France est prévu au château de Sédaiges. Afin d'aider à l'organisation de l'événement, nous avons accepté la demande de mettre à disposition le parking du terrain de pétanque pour le stationnement d'une partie des camping-cars.

Une convention sera établie avec l'organisateur et la population avertie.

- **Information stationnement et arrêté TRB15**

Dimanche 17 mai aura lieu le premier trail de l'association TRB15, sur le territoire de la commune (environ 270 participants). Un concours de pétanque aura lieu au même moment (environ 150 participants).

Un arrêté va être pris, autorisant les organisateurs à sécuriser les itinéraires routiers lors des passages. La montée de l'école sera totalement interdite lors de l'événement. La population sera avertie.

Pour le stationnement, l'entreprise Combelle nous autorise à utiliser le parking. Des placiers seront sur place lors de l'arrivée des participants et Pascal se chargera de l'ouverture et la fermeture une fois toutes les voitures parties. Proposition d'une personne pour suppléer Pascal ce dimanche, prévenir Romain pour la clé des barrières : Chrisitiane
Le stationnement ne sera autorisé qu'aux participants du trail.

Proposition de remettre en fonction le numéro d'astreinte afin de signaler d'éventuels problèmes : Chrisitiane



- **Désignation d'un représentant pour l'évènement TRB15**
L'association nous a proposé de faire un petit discours et de remettre certains prix lors de la fin de l'évènement.
Élisa Duval se propose de représenter la mairie.
- **Information : venue Mr Brunet architecte pour le foyer le 26 mai à 18 h 30**
- **Information : venue de Mr Delcros, sénateur le 29 mai à 18 h 30**
Collation prévue, en mode Auberge Espagnole
- **Information : sénatoriale**
Un conseil municipal devra avoir lieu le 5 juin pour désigner les grands électeurs (3), en vue des sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.
- **Information : délibération et comptes rendus de conseils municipaux**
Sur le dernier mandat, un grand nombre de délibérations et compte rendu n'ont pas été publiés sur le site internet (ce n'est pas une contrainte légale, l'affichage se faisant sur les panneaux de la mairie)
Par souci de transparence, nous proposons de remettre à jour le site dans les meilleurs délais, en reprenant le fil à partir de cette nouvelle mandature.
- **Distribution de pièges à frelon asiatique**
Il a été demandé par des habitants la possibilité de subventionner ou distribuer des pièges à frelon asiatique. Proposition d'examiner cette demande pour 2027, les pièges devant être installés au court du printemps jusqu'à fin mai pour une bonne efficacité.
Possibilité de solliciter l'agglomération sur ce type d'opération, avec des formations/informations sur leur utilisation.
- **Echo Marmanhacois** : prévoir une réunion fin mai/début juin et distribution fin juin/début juillet
- **Panneau d'information** : réfléchir à leur emplacement. En déplacer certains au niveau des colonnes à déchets pour maximiser le passage ?
- **Mur du Canal** : un devis a été demandé
- **Commission chemins de randonnée du 19 mai** : l'info va être passée via les réseaux et par mail

Fin du conseil à 19 h 15

